

**Branchement d'appareils sur bouches VMC**

**Note d'Information**

Posté par : admin

Publié le : 07/02/2013 14:30:00

**Sporting Green**

**Rapel important**

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit , pour des raisons de sécurité de brancher des appareils sur les bouches VMC.

Cette interdiction concerne notamment les hottes aspirantes.

Nous vous informons que toute dégradation sera facturée à la personne responsable.

Comptant sur votre compréhension.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

À

Le 06/02/2013

Le service Syndic